MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2025 – 147

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025147-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
12/12/2025

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 21

Objet :

FONCIER

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-Laure PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

2025. 147 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles MN 907 et 908

Madame Nathalie MORICE, directement concernée par le sujet, quitte la salle.
Elle ne participera pas à la décision.

Monsieur Didier LE STUNFF, Adjoint à l'urbanisme, indique à l'Assemblée que Maître Stéphane DOUETTE, notaire à REDON (35), a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne les parcelles suivantes :

Référence cadastrale		Superficie	Adresse
Section	Numéro		
MN	907	600 m²	Grande Rue
MN	908	289 m²	
Superficie totale		**889 m²**	

Terrain non bâti.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE